

Concours d'accès à l'Institut régional d'administration de Metz

Session 2023-2

Rapport du jury

Ce rapport du jury relatif à la tenue des trois concours d'entrée à l'IRA de Metz du 17 octobre 2023 au 17 janvier 2024 est, comme à l'accoutumée, destiné en premier lieu aux candidats des prochaines sessions. Un rappel des règles élémentaires n'est sans doute pas inutile, compte tenu des constats encore faits cette année par les membres du jury.

Faut-il encore le redire, oui, sans doute : ce concours est un concours, et ne peut en rien être considéré comme une étape administrative obligatoire mais de pure routine, notamment pour les candidats de la voie interne, étape qui serait destinée à récompenser les mérites d'agents ou de contractuels qui donnent ou ont donné toute satisfaction jusqu'à présent. Quels que soient ceux-ci, il appartient aux candidats de démontrer qu'ils possèdent non seulement les qualités nécessaires pour exercer avec talent les missions qui leur sont actuellement confiées, mais aussi celles attendues d'un cadre A qui saura s'adapter à de nouvelles équipes, un nouvel environnement professionnel, de nouvelles responsabilités y compris d'encadrement et de management...Il est donc impératif de préparer **ce concours** spécifiquement, tant pour les épreuves écrites que pour l'épreuve orale, comme cela sera détaillé dans les développements infra.

Rappelons également que le jury est souverain dans ses décisions, et notamment qu'il n'existe aucune obligation de recruter un nombre de candidats égal au nombre de postes ouverts : participer aux épreuves orales ne garantit à personne la certitude d'une probabilité d'être recruté égale au ratio « admissibles/postes ouverts ». Il est en revanche certain qu'il lui faudra présenter un niveau de **compétences et de connaissances**, ainsi que de savoir-être, compatible avec l'exercice des responsabilités d'un cadre A de la fonction publique d'Etat.

Trop de candidats ignorent encore le contenu de la formation dispensée dans les IRA, et sont persuadés (ou tentent d'en persuader le jury...) que les quelques mois qu'ils passeront en scolarité leur suffiront pour acquérir les savoirs de base nécessaires pour leur prise de poste. Il faut donc encore rappeler que la formation dispensée est destinée à des stagiaires maîtrisant l'ensemble des sujets inscrits au programme du concours, ainsi que des notions de droit public allant au-delà de la seule « initiation ». Aucune des épreuves du concours n'est facultative ou sans importance, et chacune apporte une évaluation des candidats sous un angle différent. Le QCM, notamment dans sa forme révisée, devrait permettre aux candidats de valoriser leurs connaissances dans les 4 champs de culture administrative (générale et juridique, relative aux finances publiques, au numérique et enfin à l'organisation et au fonctionnement des institutions européennes). Le cas pratique est destiné à analyser les capacités d'analyse et de synthèse, et surtout de production de documents opérationnels destinés à être directement utilisés par l'autorité commanditaire. Enfin, seule l'épreuve orale permet de juger des compétences et du potentiel personnels des candidats en faisant abstraction, au moins partiellement, de ses connaissances théoriques. Il est cependant indispensable de faire preuve d'un minimum de curiosité, lorsque l'on ambitionne un poste de cadre A, en ce qui concerne son environnement professionnel actuel ou celui visé, ainsi que des actualités dans ses domaines d'intérêt. Chacune de ces exigences fera l'objet de développements infra, mais il est indispensable que les candidats n'en négligent aucune et à aucun moment de leur préparation.

Le jury a constaté que les choix des candidats de la voie dans laquelle ils s'inscrivent semblent aujourd'hui plus portés par des stratégies, dont l'efficacité n'est en rien prouvée, de probabilités de réussite et non par la valorisation de leurs compétences et expériences réelles. Ainsi, beaucoup de contractuels (notamment au sein de « services des étrangers » dans des préfectures) ou d'agents des greffes se présentent au concours externe, alors qu'ils pourraient prétendre au concours interne.

Il peut enfin être rappelé dans ce préambule que les épreuves orales sont publiques, et que des auditeurs peuvent donc se présenter pour assister aux auditions de candidats. Quelques-uns se sont ainsi présentés à Metz. Il est demandé aux personnes de s'annoncer en amont, afin d'organiser matériellement leur présence et d'informer les candidats concernés : ce qui n'a pas posé de problème cette année. Les enregistrements étant évidemment interdits, les sacs et téléphones portables doivent être laissés à l'extérieur de la salle où se déroulent les entretiens (une organisation particulière doit être mise en place pour que ces effets personnels soient mis en sécurité y compris pour les derniers candidats et alors que le secrétariat ne peut plus assurer leur surveillance).

1. Observations générales

1.1 L'organisation matérielle des épreuves

Comme à l'accoutumée, c'est d'abord sur l'équipe administrative, logistique/informatique et de restauration de l'IRA de Metz, dirigé par M Dominique Berner, que repose la bonne organisation de l'ensemble des concours d'entrée dans cet établissement, aidée en cela par des préfectures et rectorats ainsi que les gestionnaires des centres de concours. Avant même qu'une session soit close, l'organisation de la suivante se profile et Mmes Cindy Osieka et Astrid Pargney, gestionnaires du service des concours et examens, qui se sont partagé les tâches sous la direction de M François Le Rest, sont déjà au travail. La préparation minutieuse des épreuves orales est bien sûr dans toutes les têtes, mais le travail commence beaucoup plus tôt, par l'organisation des épreuves écrites, la composition et le fonctionnement des binômes du jury pour la correction de celles-ci (parité, milieux professionnels, expérience tant de carrière que de missions de jury, pour l'IRA ou dans d'autres circonstances...) : ce dernier point fait l'objet de beaucoup de soin de la part de l'équipe administrative, et de plusieurs étapes validées selon une chronologie bien établie tout en s'appuyant sur les réunions tenues en présentiel qui permettent aussi de tenir compte des personnalités des membres du jury afin que les binômes des écrits comme les trinômes des oraux soit parfaitement complémentaires et travaillent sereinement.

Tout le processus a fait l'objet de plusieurs vérifications tant par l'équipe administrative, pour les points qui relèvent de ses compétences, que par le jury et la présidente pour ce qui relève du fond et des notations (péréquation, harmonisation, contrôle des écarts entre jurys et sous-jurys, cohérence des appréciations et des notes, absence de différence dans les notations écrit comme oral...). Les plannings, parfaitement tenus et respectés ou corrigés si nécessaire en temps réel, ont notamment facilité la présence de la présidente en observatrice de manière tournante lors d'entretiens des 3 concours, en prenant le temps d'informer les candidats de sa présence et de son rôle.

En effet, la proximité entre elles des salles réservées au secrétariat du concours, aux membres du jury, aux candidats en attente ou aux auditions ainsi que celle de la salle de visioconférence permettent un suivi très réactif et minutieux des conditions dans lesquelles se déroulent les épreuves orales notamment. L'accueil réservé aux membres du jury, dans les salles de restauration de l'IRA de Metz, à la fois efficace, souriant et servant des repas de qualité, n'est pas négligeable non plus dans le res-

pect des horaires et dans le maintien d'une ambiance sereine malgré des journées parfois longues et chargées.

Plusieurs entretiens ont été organisés en visioconférence, à des horaires calculés pour être compatibles avec les décalages horaires existant entre la métropole et les outre-mers. Les exigences formulées pour garantir le bon déroulement des épreuves (champ des caméras, qui doivent permettre aux candidats de voir les membres du jury et le chronomètre, et aux membres du jury de voir le candidat et la personne chargée de la surveillance de l'épreuve sur place) comme la réalisation de tests préalables avec les équipes sur place et la présence, pendant toute la durée de l'entretien d'un technicien à proximité immédiate de la salle pour intervention immédiate en cas de besoin ont toutes été intégralement respectées.

Les questionnements des membres du jury sur les copies (rupture d'anonymat notamment) ont été parfaitement suivies et relayées jusqu'à résolution par l'équipe administrative, dont la disponibilité sans faille est encore à souligner, y compris pour toutes les demandes d'informations des candidats (pré ou post concours).

Il faut noter le peu d'efforts faits par la météo cette année, qui, après avoir gelé l'atmosphère, a rendu les déplacements très glissants pour la dernière (mais cruciale) journée de concours qui comportant la tenue de la réunion d'admission : là encore une mobilisation sans faille de tous les agents de l'IRA a permis des salages très tôt le matin, dans un emploi du temps très contraint pourtant, et a permis de vérifier l'efficacité de l'organisation « en mode dégradé » décidée la veille.

C'est donc au nom de tout le jury que j'adresse des remerciements chaleureux et très sincères à l'ensemble des équipes de l'IRA de Metz ainsi qu'à tous leurs partenaires et correspondants pour la réussite, qui ne nous étonne plus, de la tenue des concours d'entrée dans cet établissement.

1.2 Le jury

Le recrutement des nouveaux membres du jury, pour une équipe régulièrement et partiellement renouvelée, avait été parfaitement anticipé et le jury de cette session bien équilibré. La diversité des parcours des membres du jury, et des ministères représentés de ce fait, en ont été les pierres angulaires. A noter la présence dans ce jury d'entrée à l'IRA de Metz de membres de jurys de formation, ce qui permet d'établir au sein du jury un double regard intéressant.

La première réunion de cadrage, à laquelle tous les membres du jury ont participé (la quasi-totalité en présentiel), a permis de constituer une équipe solidaire, partageant compétences et motivations. La journée de formation, elle aussi suivie en présentiel par la quasi-totalité des membres du jury, a été particulièrement appréciée cette année. L'approche pédagogique du formateur a permis une appropriation par tous les membres du jury des marqueurs d'empathie outre l'attention de leur écoute, de l'aide à la gestion du stress parfois (souvent...) ressenti à l'excès par les candidats, de l'équité, de l'impartialité et de l'absence de toute discrimination.

A titre personnel, je souhaite remercier tous les membres du jury pour leur investissement, leur esprit collectif, leur patience, leur souci d'impartialité mesuré par la durée des délibérations notamment de fin de journée pour ne rien laisser dans l'ombre, et pour la bonne humeur manifestée chaque jour...même par grand froid et grand verglas !

1.3 Les candidats

1.3.1. L'absentéisme

Il est important à ce stade de souligner, une nouvelle fois, l'absentéisme important, trop important à n'en pas douter, à tous les stades de ce concours. Ce phénomène, malgré son signalement régulier, reste trop important. Comparativement aux autres années, et alors que la session d'automne montre régulièrement un absentéisme un peu plus important que la session de printemps, il peut être noté une présence un peu plus importante pour le concours interne-session d'automne (47,1% de présence en 2023 pour 44,89% en 2022) comme pour le troisième concours (40% de présence en 2023 pour 37,5% en 2022). Cette tendance n'est cependant pas vérifiée pour le concours externe (39,4% de présence en 2023 pour 41,9% en 2022). Le fait de repasser à une seule session par an à partir de 2024 ne modifiera sans doute pas fondamentalement cette très mauvaise habitude de s'inscrire à un ou des concours sans s'y présenter (voir les ratio inscrits/présents aux épreuves écrites de 2018 et 2019). Il sera cependant encore une fois rappelé à tous que l'organisation des épreuves écrites, en ce qu'elles concernent un grand nombre de candidats inscrits, génèrent des frais importants (locations de salles, mobilisation de correcteurs et de surveillants...). La gratuité des inscriptions pourrait être remise en cause par ce comportement dont la légèreté, par ailleurs, n'est pas compatible avec les engagements que devraient respecter tous les candidats visant à exercer des responsabilités d'encadrement dans la fonction publique d'Etat.

Pour cette session 2023-2, l'absentéisme a été un peu moins important à Metz que dans les autres centres de concours, sans que les raisons en soient clairement connues. C'est à Lyon que le présentéisme a été le plus réduit, quelle que soit la voie choisie par les candidats (26,2% de présence aux épreuves écrites par rapport aux admis à concourir pour le concours externe, 42,1% pour le concours interne et 28,8 pour le troisième concours), et à Bastia, juste après Metz pour les concours interne (46,92%) et troisième concours (31,08%), mais devant Metz pour le concours externe (46,68%).

Il est à ce sujet signalé que le contrôle de la présence des candidats à toutes les épreuves du concours, dès lors que des autorisations d'absence ou des frais de transport ont été accordés, devrait être systématiquement pratiqué par le management de proximité (particulièrement pour les candidats au concours interne, mais aussi externe lorsqu'ils relèvent déjà de l'Etat, comme les agents des greffes ou les contractuels des services des étrangers en préfecture, nombreux cette année).

Session	Externe					Interne					3e				
	Inscrits	Admis à concourir	Présents		Admissibles	Inscrits	Admis à concourir	Présents		Admissibles	Inscrits	Admis à concourir	Présents		Admissibles
2018	944	894	404	45,19%	115	798	796	519	65,20%	67	162	155	82	52,90%	23
2019	861	787	210	26,68%	107	699	692	428	61,85%	74	203	201	75	37,31%	26
2020-1	748	738	465	63,01%	120	638	638	434	68,03%	81	103	103	65	63,11%	21
2020-2	755	755	400	52,98%	115	577	577	298	51,65%	62	94	94	53	56,38%	12
2021-1	905	900	437	48,56%	119	484	483	252	52,17%	63	106	106	52	49,06%	22
2021-2	656	654	304	46,48%	107	440	440	216	49,09%	75	86	86	39	45,35%	19
2022-1	755	741	408	55,06%	106	463	461	236	51,19%	65	79	76	48	63,16%	21
2022-2	746	741	311	41,97%	129	452	450	202	44,89%	90	91	88	33	37,50%	17
2023-1	772	765	361	47,19%	132	414	413	225	54,48%	72	83	82	33	40,24%	12

IRA de Metz

Session 2023-2

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Postes offerts	58	45	12
Inscrits	833	507	92
Admis à concourir	791	503	90
Présents Ecrit	312	237	36
% présents	39,4%	47,1%	40,0%

En ce qui concerne la présence des candidats admissibles pour les épreuves orales, elle est plus importante et plus constante (123 présents pour 132 admissibles au concours externe de cette session, 103 présents pour 107 admissibles au concours interne et 20 présents pour 20 admissibles au 3^{ème} concours). La plupart des candidats absents ont eu la correction de prévenir en amont (pour rappel, le secrétariat est extrêmement disponible et surveille attentivement tous les messages laissés pendant toute la période des oraux). Les impératifs de dernière minute sont tout à fait compréhensibles. Mais les absences non excusées sont inadmissibles.

1.3.2. Les profils

Il a particulièrement été observé que les profils des candidats se confondent un peu dans les différentes voies offertes aux candidats, les CV et résumé des expériences professionnelles des candidats leur permettant souvent de se présenter « indifféremment » en termes de critères au concours interne ou externe. Même parmi les candidats de la troisième voie certains auraient pu se présenter au titre du concours externe ou interne...

Dès lors il apparaît clairement que le choix de la voie de présentation relève plus d'une stratégie personnelle des candidats, qui relève, au vu des réponses qui ont été apportées sur ce point,

d'une évaluation individuelle de la probabilité d'admission. Il a ainsi été remarqué une présence importante, au concours externe, de contractuels des services étrangers de préfectures ou d'agents des greffes, aux côtés des jeunes diplômés qui n'ont encore connu qu'un seul poste...

1.3.3. L'âge des candidats admis (listes principales et complémentaires)

Les règles de l'anonymat ne permettent pas une analyse directe des âges des candidats non admis. Sans réelle surprise, les candidats admis du concours externe se sont révélés en moyenne moins âgés que pour les deux autres voies. Les écarts entre les plus jeunes et les plus âgés des candidats admis montrent d'une part que ce critère n'a, fort justement, pas été pris en compte par les membres du jury (de 22 ans pour le benjamin des reçus, au concours externe, à 61 ans, au concours interne, pour le vétéran). Le troisième concours, pour lequel les candidats présentent un âge moyen de 43 ans et le plus faible écart entre le benjamin (32 ans) et le vétéran (52 ans), soit 20 ans, semble bien remplir son rôle en offrant une perspective de seconde carrière à des personnes ayant accumulé quelques années d'expériences autres que dans la fonction publique.

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	45	22	27
Concours interne	61	27	39.5
3^e concours	52	32	43

		Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	L principale	45	23	27
	L complémentaire	31	22	26
Concours interne	L principale	58	28	39
	L complémentaire	61	27	41.5
3^e concours	L principale	52	32	43
	L complémentaire	/	/	/

1.3.4. Le taux de féminisation

Une sur-représentation féminine moindre que l'an passé à toutes les étapes des 3 concours, et qui diminue (voire disparaît) au fur et à mesure que les épreuves se déroulent, sauf pour le concours interne où la sélection qui s'opère au fil des épreuves reste parfaitement proportionnelle à la proportion des femmes qui se sont présentées (68,3 % de femmes admises à concourir, 68,22 % admissibles, et 68,89 % admises sur la liste principale). Le faible nombre de candidats reçus sur liste complémentaire (10) ne permet pas une comparaison fiable avec les pourcentages ci-dessus.

Pour le concours externe, le pourcentage de femmes admises à concourir est supérieur à 65 %, mais n'est plus que de 53 % pour les admissibles, avec un taux similaire (53,4%) pour les ad-

mises sur liste principale (même remarque que supra pour la liste complémentaire qui ne compte que 12 noms).

Pour le troisième concours, les chiffres sont difficiles à interpréter car les effectifs sont restreints. Il est seulement possible de constater la même tendance que pour le concours externe : des femmes représentant largement plus de la moitié des candidats admis à concourir, mais moins de la moitié des admis (40%).

Pour autant, ces chiffres ne sont que des constats statiques, portant sur de faibles effectifs : il convient de poursuivre les observations sur ce point avant de tirer des conclusions.

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Admis à concourir	791	502	90
<i>% femmes</i>	<i>65.11%</i>	<i>68.33%</i>	<i>65.56%</i>
Présents	312	236	36
<i>% femmes</i>	<i>57.5%</i>	<i>67.37%</i>	<i>69.44%</i>
Admissibles	132	107	20
<i>% femmes</i>	<i>53.03%</i>	<i>68.22%</i>	<i>55%</i>
Admission			
Présents	123	103	20
<i>% femmes</i>	<i>53.66%</i>	<i>68.93%</i>	<i>55%</i>
Admis liste principale	58	45	10
<i>% femmes</i>	<i>53.45%</i>	<i>68.89%</i>	<i>40%</i>
Admis liste complémentaire	12	10	0
<i>% femmes</i>	<i>50%</i>	<i>40%</i>	<i>/</i>

1.4 Attractivité, sélectivité, niveau d'admission

A Metz, à l'instar de la tendance nationale, le nombre d'inscrits a augmenté pour les concours externe et interne, mais ne montre pas de variation significative pour le troisième concours (plus faibles effectifs en tout état de cause). Cette tendance est modérée par l'absentéisme important constaté encore cette année, cf supra, même une très légère observation d'une baisse de celui-ci a été faite (sans pouvoir affirmer qu'elle serait conjoncturelle ou structurelle).

Au niveau national, le taux de sélectivité, défini par le ratio entre le nombre de présents à l'écrit et le nombre de reçus, tous concours confondus, est le plus bas enregistré depuis 1991, à 4,9 contre 6,1 pour la session automne 2022. Les chiffres deviennent particulièrement bas pour le troisième concours, avec, toujours au niveau national, un taux de sélectivité de 2,5 (contre 3,4 l'an dernier).

A l'IRA de Metz, même si la tendance est la même qu'au niveau national, le constat reste moins alarmant, avec des taux de sélectivité de 5,4 pour le concours externe, de 5,2 pour le concours interne et de 3 pour le troisième concours.

Résultats admissibilité et admission

Session 2023-2 (écrits 17 octobre 2023)	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	58	45	12
Inscrits	833	507	92
Admis à concourir	791	502	90
Présents épreuves écrites	312	236	36
% présents	39.4%	47.1%	40%
Taux de sélectivité (présents à l'écrit/admis)	5.4	5.2	3
ADMISSIBILITE *			
Admissibles	132	107	20
Moyenne du dernier candidat admissible /20	10.01	9.5	9.92
Nombre de points du dernier candidat admissible	70.10	66.47	69.41
% admissibles	42.3%	45.3%	55.5%
Moyenne la + élevée	15.68	16.35	15.32
Moyenne la + basse (candidats classés)	5.18	5.26	6.5
Nombre de ruptures d'anonymat (RA)	1	0	0
Nombre de notes éliminatoires	72	59	11
% notes éliminatoires	23%	25%	30.5%
Dont QCM	60	57	11
Dont cas pratique	23	7	1
Dont QCM et cas pratique	11	5	1
ADMISSION *			
Présents	123	103	20
Note la + élevée	19.5	17	15
Note la + basse	5.5	4.5	3.5
Moyenne (/20)	12.46	11.01	9.6
Nombre de notes éliminatoires	0	1	2
Admis liste principale	58	45	10
Moyenne du dernier admis LP (/20)	12.47	11.61	11.49
Nombre de points du dernier admis LP	174.59	162.62	160.96
Inscrits liste complémentaire	12	10	0
Moyenne du dernier admis LC (/20)	11.66	11.21	/
Nombre de points du dernier admis LC	163.26	156.99	/

*Notes après péréquation

Hormis les candidats placés sur liste d'attente, 44% des candidats présents à l'oral ont été déclarés admis au concours externe, 42% au concours interne et 50% au troisième concours. Ces chiffres sont légèrement supérieurs aux pourcentages nationaux.

Le niveau des candidats, qui peut être mesuré par le seuil d'admission, semble très légèrement meilleur que l'an dernier avec une moyenne, pour le dernier admis en liste principale du concours externe, de 12,47 (pour 11,86 l'an dernier), de 11,61 pour le concours interne (contre 11,17 l'an dernier) et de 11,49 pour le troisième concours (vs 11,01 l'an dernier). Le niveau des candidats n'a cependant pas été jugé suffisant, parmi ceux de la troisième voie, pour ouvrir une liste complémentaire (comme l'an dernier d'ailleurs).

2. Observations particulières à chaque épreuve

Les épreuves écrites ont joué leur rôle de filtre, essentiellement le QCM comme tous les ans depuis sa mise en place et malgré les aménagements qui ont été apportés à cette épreuve. Pour rappel, elle est destinée à évaluer les connaissances des candidats dans 4 grands domaines d'expertise des cadres A de la fonction publique d'Etat : leur culture juridique et administrative générales, les finances publiques, les institutions européennes et leur fonctionnement et le numérique.

Ainsi, l'élimination suite à l'obtention d'une note inférieure à 5 a-t-elle concerné 72 candidats du concours externe dont 49 uniquement du fait du QCM, 12 uniquement avec le cas pratique et 11 pour une note inférieure à 5 à ces deux épreuves. Ces chiffres sont respectivement et pour le concours interne de 52, 2 et 5, et, pour le troisième concours, de 10, 0 et 1.

EPREUVES ECRITES (notes après péréquation)	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Cas pratique			
Note maximum	16.64	18.04	15.5
Note minimum	0	3.01	4.5
QCM	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Note maximum	16.51	15.05	16.33
Note minimum	0.64	0.55	0
Culture juridique et administrative (/60)			
Points maximum	40	34.5	39
Points minimum	-1.5	-1.5	3.5
Finances publiques (/20)			
Points maximum	18.5	16	16.5
Points minimum	-3.5	-2	-2.5
Organisation, fonctionnement et politique des institutions européennes (/19)			
Points maximum	18.5	15	19
Points minimum	-5	-4.5	-5.5
Culture numérique (/19)			
Points maximum	19	18.5	18

Points minimum	1	-0.5	2
----------------	---	------	---

2.1. Le cas pratique

Sur le strict plan de la forme, malgré une impression générale meilleure cette année en terme de qualités rédactionnelle et orthographique, le niveau de l'ensemble des copies reste insuffisant par rapport à la rigueur attendue de futurs cadres A de l'Etat. Il est indispensable de respecter les consignes, données et répétées, sur la non utilisation des couleurs, le soin à apporter à éviter tout signe distinctif ou pouvant prêter à confusion sur ce point (ce qui vaut également pour les agents chargés de recopier des copies dans les cas prévus par la réglementation de ces concours).

Le style attendu lors de cette épreuve n'est pas un style narratif, mais administratif : il doit éviter l'utilisation du pronom « je », « nous » ou « on », et préférer des tournures de phrases impersonnelles : par exemple, « il semble que... » de préférence à « je trouve que ». Bien qu'il ne s'agisse pas non plus de produire un texte de grande qualité littéraire, la correction grammaticale des phrases (un sujet, un verbe conjugué, un ou des compléments) semble être un objectif difficilement atteignable pour certains : le jury ne saurait trop inciter les candidats à suivre des préparations et des formations sur ces sujets. La forme spécifique aux notes administratives doit être respectée. La qualité des écrits produits par un cadre A est primordiale dans l'exercice de ses missions.

La gestion du stress et de son temps sont deux impératifs qui doivent être travaillés en amont des concours : un défaut sur l'un ou l'autre de ces paramètres peut vous faire perdre vos moyens et vous amener à rendre un devoir peu soigné, plus ou moins illisible, incomplet ou inachevé...

Il est absolument nécessaire de commencer par lire avec soin l'énoncé du sujet afin d'être certain d'avoir bien compris la commande, et qui vous l'adresse, dans le scénario qui vous est soumis, et qui doit en être le destinataire final. Il est sur ce point plus facile de respecter l'ensemble de ces critères lorsque l'on a une idée de l'organisation des principaux services de l'Etat, en centrale ou déconcentrés, et des missions ou périmètres de missions de vos potentiels supérieurs hiérarchiques de demain : cela éviterait des confusions, comme il y en a eu beaucoup cette année, sur la place d'un préfet (ou d'une préfète...est-il besoin de rappeler que les femmes accèdent aussi aux postes de hauts fonctionnaires ?) auquel un cadre A n'adresse pas ses « cordiales salutations » par exemple, ni ne lui donne de consignes. Cela aurait aussi permis à certains autres candidats de rédiger des cartographies d'acteurs replaçant les élus locaux, maires en particuliers, à leur juste place par rapport aux élus supra-communaux (il semble que le principe de libre administration des collectivités locales ne soit pas connu de tous ?). Plusieurs candidats, y compris pour le concours interne, ont ainsi confondu dans une seule « institution » les mairies et les préfetures. D'autres se sont adressés à des collègues d'autres services en créant des liens hiérarchiques qui n'avaient pas lieu d'être...

Bref, lire attentivement l'énoncé et commencer par repositionner correctement les acteurs cités dans celui-ci (commanditaire et destinataire(s) de la commande, place dans l'organisation du candidat par rapport à ces derniers) n'est pas forcément inutile.

Une fois que le candidat se sera correctement positionné par rapport au service où il est censé exercer, il est indispensable qu'il se rappelle qu'en aucun cas il ne lui sera demandé de simplement rédiger une note synthétisant l'ensemble du dossier documentaire qui est remis lors de l'épreuve, ni de l'élaboration d'un « tract » militant pour ou contre les éléments présentés sur le dossier étudié. Encore moins, comme cela a pourtant été observé dans certaines copies, des « co-

pier/coller » de morceaux choisis dans les documents du dossiers, positionnés les uns après les autres sans suite logique et selon un choix manifestement arbitraire de la part des candidats. L'épreuve est appelée « cas pratique » car elle veut permettre au jury de mesurer les capacités des candidats d'extraire de ces données les éléments essentiels et utiles à la production de documents opérationnels visant à mener une action ou à mettre en place une ou des mesures dans un environnement professionnel décrit. La note qu'il est demandé de produire doit servir de support aux documents opérationnels que sont les annexes. Qui ne sont pas des documents accessoires, mais font partie intégrante du devoir : une cartographie d'acteurs n'est pas une liste alphabétique d'acteurs, mais un schéma reliant les acteurs les uns et les autres selon une logique opérationnelle. Un rétro-planning confié à un cadre A n'est pas une liste de courses pour une organisation matérielle d'une réunion, qui est de la compétence d'un cadre B ou C : il doit matérialiser des objectifs pour chaque étape du projet, la liste des acteurs ou partenaires pour chacune de ces étapes, les préalables nécessaires à produire en amont de chacune et les attendus devant en être récoltés...Penser à acheter ou faire acheter les viennoiseries du café d'accueil est une attention conviviale et sympathique, mais n'est pas tout à fait ce que l'on attend d'un cadre A de manière générale.

Vous pouvez évidemment ne pas respecter le plan qui est, en règle générale, suggéré voire fortement suggéré dans l'énoncé du sujet : mais soyez certains de l'efficacité de votre envie d'originalité.

Enfin, si l'occasion est propice, il peut être intéressant de « sortir » des documents proposés dans le dossier pour valoriser une expérience personnelle directement en lien avec le sujet en question. Mais il est nécessaire alors que l'utilisation de ces éléments permette d'optimiser votre réponse et les documents **opérationnels** produits.

2.2. Le QCM

Bien que contestée ou remise en cause peut-être par certains, cette épreuve existe aujourd'hui : mesdames et messieurs les candidats, faites avec ! Vous pouvez bien sûr opter pour une stratégie minimaliste de non réponse quasi-systématique, mais n'oubliez pas d'une part que toute note inférieure à 5 est éliminatoire, et qu'il reste nécessaire de répondre correctement à « quelques » questions pour obtenir ce minimum, d'autre part que, sur cette épreuve de pure connaissance, il est facile de cumuler des points qui vous permettront de passer la barre de l'admissibilité et donc de vous donner l'occasion de défendre vos motivations et vos compétences lors de l'oral.

Parmi les épreuves écrites, le QCM, cette année encore, a de ce point de vue joué un rôle de filtre à larges mailles : il a ainsi éliminé 60 candidats au concours externe (19%), 57 au concours interne (24%) et 11 au troisième concours (30,5%). Ces proportions sont un tout peu moins élevées que pour la session de l'automne 2022 (respectivement 22 %, 37 % et 36,4%). La signification statistique de ces différences pourrait être recherchée si cette tendance se confirme, mais il est un peu tôt pour en être certain...Il faut peut-être y voir une préparation meilleure, ou une stratégie de gestion du barème affinée. Il reste que seulement 16 copies, sur la totalité des 585, ont obtenu une note globale supérieure ou égale à 14 : onze parmi les candidats du concours externe (meilleure note pour cette voie : 16,51), deux pour ceux du concours interne (maximum obtenu : 15,5) et 3 pour la troisième voie (meilleure note : 16,33). Les résultats montrés au concours interne particulièrement sont ainsi décevants, donnant le sentiment que ces candidats soit n'ont pas pris/trouvé le temps nécessaire pour une préparation sérieuse, soit ont négligé certaines parties du programme ou ont un peu trop fait confiance à leurs souvenirs.

Compte tenu du barème (une bonne réponse =1 point, une mauvaise réponse =-0,5 point, pas de réponse = 0 point) il n'est pas inintéressant d'observer l'éparpillement des notes au sein de chaque thème abordé par le QCM.

Ainsi, la culture numérique a-t-elle été le sujet le moins pénalisant pour les candidats. Un seul candidat, du concours interne, a obtenu, sur ces questions, une contribution négative (-0,5 point) à sa note globale de QCM (=0,55/20) et deux autres (concours interne également) n'ont obtenu aucun point sur cette thématique (notes de QCM : 1,19/20 et 2,66/20). Parallèlement, les meilleures copies ont additionné la quasi-totalité des points disponibles (18 à 19,5) et 160 copies (3 concours confondus) ont additionné chacune au moins 14 points (19 maximum possible).

Les questions portant sur l'organisation, le fonctionnement et les politiques des institutions européennes ont été les plus impactantes en points négatifs (jusqu'à -5,5 points) ou nuls : 51 candidats obtiennent des contributions négatives ou nulles à la note de QCM de cette thématique (17/312 pour le concours externe, 28/237 pour le concours interne soit presque 12% des candidats, et 6/36 pour le troisième concours). Leurs copies ont obtenu de façon générale des mauvaises notes une fois consolidés les totaux des 4 thématiques, beaucoup étant finalement en dessous de 5, éliminant de ce fait les candidats. Elles s'étendent cependant de 0,64 à 7,71 pour le concours externe, de 0,55 à 8,53 pour le concours interne et de 0 à 8,81 pour le troisième concours (soit, pour les 3 concours, des notes parfois supérieures à la moyenne générale, calculée à 7,62). A l'autre extrémité du spectre, pour cette thématique, 37 (sur 585) copies seulement ont obtenu plus de 14 points sur les 19 qu'il était possible d'obtenir au maximum, ce qui démontre que les questions étaient accessibles dès lors que la préparation avait aussi visé ces sujets (qui, faut-il le rappeler, figuraient bien au programme). Un désintérêt ou un manque de préparation sur les questions européennes se profile dans ces résultats, particulièrement pour les candidats de la voie interne. Le jury souhaite rappeler que l'Europe fait partie de notre quotidien, y compris des fonctionnaires de l'Etat, et qu'il n'est pas raisonnable de faire une impasse totale sur ces sujets.

Les résultats des interrogations sur les finances publiques sont également assez décevants quant au niveau de connaissances des candidats. Si « seulement » 26 copies affichent des totaux négatifs (-2 à -3,5 points constatés) ou nuls (16 pour le concours externe, 12 pour le concours interne et 3 pour le troisième concours), ce qui pourrait annoncer des connaissances en la matière meilleures que pour les institutions européennes, les notes globales de ces copies restent comprises entre 0 et moins de 5 sauf pour 3 d'entre elles légèrement au-dessus de 6. Par ailleurs, seulement 37 copies montrent un total de points supérieur à 14 (pour un maximum possible de 19), ce qui reste un résultat modeste.

Enfin, les 60 questions portant sur la culture juridique et administrative des candidats, peut-être parce qu'elles embrassent beaucoup de domaines, n'ont pas permis aux candidats de gagner autant de points qu'il était possible (« seulement » 40/60 pour le meilleur, candidat du concours externe), mais ne leur en ont pas non plus fait perdre (aucun point négatif pour le troisième concours, et -1,5 au pire pour les deux autres concours, sur 5 copies du concours externe et une seule du concours interne). Les notes globales obtenues au QCM par ces 6 candidats sont comprises entre 0,55 et 4,59. Elles sont toutes éliminatoires et ne militent donc pas, pour ces quelques candidats, en faveur d'une préparation sérieuse au concours. Seulement 38 copies sur les 585 au total montrent, pour ce domaine, un total de point égal ou supérieur à 30 (correspondant seulement à 10/20). Là encore, ce résultat est décevant et tend à démontrer une absence de préparation sérieuse, jointe à la stratégie de l'évitement du pire en ne répondant pas toujours aux questions.

Il est difficile à ce stade d'émettre des conclusions définitives sur les stratégies et la préparation des candidats à ce concours, mais ces observations dans le détail des réponses au QCM laissent

supposer que les candidats comptent beaucoup sur leur culture générale pour cette épreuve. Le jury ne peut qu'inciter les candidats à affiner leurs connaissances quant au programme élaboré pour ces concours : la forte sélectivité du QCM s'en trouverait vraisemblablement diminuée, notamment pour les candidats du concours interne, auxquels il est une nouvelle fois recommandé de se montrer curieux au-delà de leur environnement professionnel de proximité. Un cadre A de la fonction publique devra d'une part démontrer une certaine polyvalence dans ses fonctions, quelles qu'elles soient, d'autre part faire preuve de la capacité d'adaptation rapide, au cours de sa carrière, à des référentiels métiers (notamment législatifs et réglementaires) différents. Maîtriser les fondamentaux des quatre thèmes abordés par le QCM en est un préalable indispensable.

2.3. L'oral

Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'évaluer les compétences et le potentiel des candidats à exercer des missions et responsabilités de cadre A. Il peut être rappelé que la promotion de B en A, et a fortiori de C en A, est certes une promotion mais elle n'est pas automatique, et ne peut être prononcée que pour des agents démontrant leur capacité à évoluer dans un cadre professionnel différent du précédent. Les exigences de la hiérarchie vis-à-vis d'un cadre A sont supérieures, et les responsabilités et l'autonomie déléguées également. Ces remarques préalables s'adressent plus particulièrement aux candidats du concours interne, mais aussi aux très jeunes candidats du concours externe et aux « faux externes » que sont nombre de candidats contractuels de l'Etat qui présentent un concours d'entrée aux IRA.

Il est important, notamment au vu de ces considérations, que les projets professionnels des candidats soient préparés et présentés de manière convaincante et réaliste compte tenu de leurs CV. Un projet professionnel se présente à la fois à court terme (dans les 3 ans), mais aussi à plus long terme (à 5, voire 10 ans). La réflexion des candidats doit se projeter au-delà de la seule scolarité à l'IRA et du premier poste, souvent présenté comme SG d'un EPLE : bien qu'il ne soit pas faux que ces postes soient les plus nombreux parmi les propositions, ils ne peuvent pas non plus, de manière crédible, constituer l'alpha et l'omega des ambitions de tous les futurs attachés de l'Etat ! En revanche, que la mobilité, géographique ou fonctionnelle, à partir d'un tel poste (ou d'un autre) soit le pilier d'un projet sur le moyen terme peut être utilement explicité.

De réfléchir au-delà de l'année qui suivra le concours peut aussi aider les candidats à argumenter et enrichir leurs discours sur leurs motivations pour le « service public », qu'ils ne savent mieux définir que par ces deux mots, ou pour « l'intérêt général » dont ils ne définissent actuellement pas beaucoup mieux les contours. Ce sont pourtant deux belles notions et missions, mais il est important que les candidats, de manière générale, puissent leur donner plus de sens pour convaincre le jury de leurs motivations à s'y consacrer.

Au grand étonnement du jury, par ailleurs, les droits et devoirs des fonctionnaires comme les textes qui régissent le statut des fonctionnaires sont mal voire très mal connus de nombreux candidats. Les notions de probité, d'équité, neutralité, obéissance hiérarchique... ont parfois eu du mal à être citées par les candidats ou à être définies. Les instances de dialogue social, les dispositifs de primes ou les procédures de sanctions ont semblé bien obscures pour beaucoup de candidats. Les hésitations de certains face à la corruption ou à la prise illégale d'intérêt, y compris de la part de supérieurs hiérarchiques, et alors que les questions posées relevaient juste de « mises en situation », posent question sur la capacité de ces candidats à résister en situation réelle.

Plusieurs mises en situation ont utilisé des scénarios de situation d'urgence, pour lesquelles tous les candidats n'ont pas fait preuve de capacité d'analyse et de tri : traiter l'urgence absolue, puis

l'urgence relative et enfin le fond du dossier. La balance a parfois penché du côté du refus des responsabilités, avec des candidats qui ne parvenaient pas à prendre des décisions seuls, parfois du côté inverse lorsque certains, mis en situation de régler une manifestation agressive de parents devant le collège, ont déclaré vouloir « sortir et régler le sujet par la force si nécessaire » sans avoir un instant pensé aux forces de l'ordre ou à la médiation.

Il est rappelé aux candidats que les exercices de mise en situation font appel au bon sens et à leurs connaissances des recours comme des procédures si la résolution du cas présenté nécessite la mise en œuvre de certaines (article 40 du code de procédure pénale, mise en œuvre de sanctions d'un groupe, rapport à la hiérarchie...).

Il a semblé parfois au jury que tous les candidats ou presque avaient suivi la même formation en matière de management, ou un seul volet de celle-ci, tellement le terme d' « écoute bienveillante » a été prononcé ou mis en avant ! Même insultée publiquement par un de ses subordonnés en mise en situation, une candidate a ainsi persisté à « écouter avec bienveillance » ce dernier pour comprendre en quoi elle avait failli. L'autorité ne peut être façonnée que d'écoute bienveillante, cette dernière peut être le fait du jury (l'a été, d'ailleurs), mais il y a des limites et il est souvent, voire toujours, nécessaire de marquer celles-ci. Le jury ne peut donc que recommander d'élargir le champ des formations en matière de management.

Afin de susciter l'intérêt et la curiosité du jury, les candidats doivent valoriser leurs parcours et être capables de parler de leur environnement professionnel au-delà des limites de leur bureau. Ils donneront ainsi des perspectives à leur présentation. Il est bien sûr tout à fait autorisé et admissible de répondre « je ne sais pas » à une question portant sur un périmètre un peu plus large que le strict champ des missions présentes d'un candidat. Mais si cette réponse est la seule apportée à toutes les questions de ce type la conclusion du jury tendra à classer le candidat en question parmi les agents non susceptibles d'évoluer et manquant de curiosité.

En conclusion, les nouveaux changements qui seront conduits dans les années qui viennent pour l'organisation des concours d'entrée aux IRA ne remettront pas en cause la nature des épreuves. Au nom de l'ensemble du jury, j'espère que ce rapport aidera les futurs candidats à mieux répondre à nos attentes. Et au nom de l'ensemble du jury je tiens à féliciter et encourager toutes celles et tous ceux qui font le choix de tenter ce concours, mais aussi et surtout les lauréats de cette année : la fonction publique a besoin de recruter des cadres de qualité, motivés, investis. C'est ce qui a été encore une fois fait cette année. En retour, elle saura leur offrir des métiers passionnants, dans de multiples domaines, qui leur permettront une mobilité géographique qu'ils ne soupçonnaient pas aujourd'hui, toujours au service de nos concitoyens et de l'intérêt général.